

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2373

4 septembre 2014

SOMMAIRE

Adara Ventures SICAR, S.C.A.	113866	Parc Faïence S.A.	113858
Altice S.A.	113877	PCSM	113860
Aramis Properties S.à r.l.	113860	PCV Lux GP S.à r.l.	113858
Avon Capital Europe S.à r.l.	113859	Pemik S.A.	113860
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	113885	Peppermint Holding S.A.	113861
BAYVK H1 Lighthouse Fund	113898	Pepper+Salt s.à.r.l.	113861
BB Buildings S.A.	113882	PhotoTechLuxco 2 S.A.	113858
Cobia	113863	Plantations des Terres Rouges S.A.	113861
Crediinvest SICAV	113863	Polygone	113863
Credit Expert s.à r.l.	113862	Ponte Carlo International Soparfi S.A. ..	113861
Delphi International S.à r.l.	113899	Postalia S.à r.l.	113863
Dimest S.A.	113862	Premier Media, S.à.r.l.	113867
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 2 S.à r.l.	113862	Princess Americana S.à r.l.	113867
E.S.M. Trans S.à r.l.	113866	Probus S.A.	113860
Finetupar International S.A.	113859	QS Direct SI 2 S.C.A., SICAR	113898
Fivecom S.A.	113859	Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR ..	113867
FN International	113861	Rockspring TransEuropean Properties V FIG S.à r.l.	113868
Gestamp Funding Luxembourg S.A.	113864	Scheer Store S.à r.l.	113865
Grosvenor Continental Europe Holdings S.A.	113864	Sisters Soparfi S.A.	113899
Ilsole S.A. SPF	113864	TCW/MAC Capital Ltd. Luxembourg S.à r.l.	113865
International Resorts Holding S.C.A.	113888	TPC Investment S.A.	113885
Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS	113858	TS & CO S.à.r.l.	113865
Name Drop Sàrl	113866	Valdes S.A.	113884
Olifant Luxco S.à r.l.	113866	Viehhandel J. Marc Weisgerber	113865
		Wire S.A.	113867

PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090471/9.

(140107403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Parc Faïence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090482/10.

(140106801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

PCV Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 141.035.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014090484/11.

(140107572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Metzler, Stefan Koch et Fred Steinberg.

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement du mandat de KPMG Audit SARL en tant que réviseur d'entreprises.

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Au 25 juin 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. Pierre Metzler (Président du Conseil d'Administration)

- Mr. Stefan Koch

- Mr. Fred Steinberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE PARTNERS LUXEMBOURG FEEDER SICAV-SIF

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014096228/24.

(140113984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Finetupar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.259.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2014

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2013, déposé le 23 décembre 2013 sous la référence L130219745 et publié le 18 janvier 2013 au Mémorial C n° 166 sous la référence 2013179796/19)

- la cooptation del Mr Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Mr Pierre MESTDAGH, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014093703/16.

(140111024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Avon Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.467.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 juin 2014

En date du 30 juin 2014, l'actionnaire unique a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Kerry Sunter, en qualité de gérant, avec effet au 17 décembre 2013,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Avon Capital Europe S.à.r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014095459/16.

(140113510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Fivecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.638.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 juin 2014 que:

- L'Assemblée a décidé d'approuver le rapport du Liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
- L'Assemblée a donné décharge pleine et entière au Liquidateur, Me Arsène Kronshagen et au Commissaire-Vérificateur LG Management Sarl.
- L'Assemblée a décidé que la société a définitivement cessé d'exister et a décidé par conséquent de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.
- L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès du Liquidateur au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Fivecom S.A. en liquidation

Société Anonyme

Référence de publication: 2014093705/22.

(140112013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

PCSM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 18, rue des Moulins.
R.C.S. Luxembourg B 108.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090483/10.

(140107272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Pemik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014090485/10.

(140106464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Probus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.718.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROBUS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014090497/11.

(140106685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.116.

Extrait des résolutions écrites des associés de la société datées du 30 juin 2014

Il résulte desdites résolutions que:

La démission de Monsieur Matthias SPRENGER en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet au 30 juin 2014 à 16h05.

Ont été nommés nouveaux gérants de la Société avec effet au 30 juin 2014 à 16h05 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur François LANNERS, né à Mersch, Luxembourg le 3 octobre 1948, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Monsieur Axel HARLOFF, né à Hambourg, Allemagne le 22 février 1959, avec adresse professionnelle au 17 Alstertor, 20095 Hambourg, Allemagne.

Le siège social de la Société a été transféré du 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 30 juin 2014 à 16h05.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Pour extrait conforme
Marcus PETER
Mandataire

Référence de publication: 2014095513/23.

(140114886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Pepper+Salt s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090486/9.

(140106876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Peppermint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090487/9.

(140106539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

PTR, Plantations des Terres Rouges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014090491/10.

(140107279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Ponte Carlo International Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.857.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014090493/12.

(140107493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

FN International, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 10.380.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 mai 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FN INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014094793/14.

(140112318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Credit Expert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 143.055.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 30 avril 2014

Le siège social non statutaire est transféré à compter du 1^{er} Mai 2014 du 35 rue des bruyères L-1274 LUXEMBOURG au 42-44 rue de Hollerich L-1740 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yannick FLAVIEN

Le gérant

Référence de publication: 2014091956/14.

(140108949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.**Dundee International (Luxembourg) Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.369.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que Mme Marie-Jeanne Rasqui a été révoquée de sa fonction de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094691/19.

(140113369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Dimest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 176.670.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 25 juin 2014 à 9.30 heures au siège de la société**Résolution*

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Administrateur unique:

- M. Christophe LAGUERRE, né le 26 mai 1964 à Saint-Mard (Belgique) demeurant professionnellement au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- BITHIA AG, société anonyme de droit helvétique, ayant son siège social au 5B Grabenstrasse, CH-6340 Baar, inscrite au Registre de commerce du Canton de Zug (CH), sous le n° CH-170.3.034.733-4, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014094710/21.

(140113291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Postalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090494/9.

(140107233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Polygone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 27/06/2014.

Référence de publication: 2014090492/10.

(140107732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Cobia, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 652.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 10 juin 2014

- Monsieur Laurent Moser, avocat, domicilié professionnellement au 6, rue Bellot, CH- 1206 Genève (Suisse) est nommé Gérant pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2014091941/13.

(140109972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.**Crediinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.745.

Extrait des Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2014:

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration que les membres du Conseil d'Administration prennent acte et acceptent les démissions présentées par monsieur Andrés Roldan Cubas et monsieur Ventura Vidal Flinch en qualité d'administrateur de la société, avec effet immédiat et décident de nommer en remplacement Monsieur Sergio Marti Prats né à Barcelona (Spain) le 23.03.1977, demeurant professionnellement Bonaventura Armengol 6-8, AD500-Andorra La Vella et Monsieur Josep-Arseni Ramoneda né à La Seu d'Urgell (Lleida, Spain) le 7.04.1970, demeurant professionnellement 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré des 2 nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Pour CREDIINVEST SICAV

Banque de Patrimoines Privés

Référence de publication: 2014091955/22.

(140109999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Gestamp Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 176.602.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 juin 2014

En date du 26 juin 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au:

- 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Gestamp Funding Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014092061/15.

(140109023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Ilsole S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.940.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ILSOLE S.A.SPF, société anonyme; en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN démissionnaire.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Pour: ILSOLE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014092118/18.

(140109850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Grosvenor Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.165.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 26 juin 2014, il a été décidé:

- de renouveler le mandat de M. Jean Bodoni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 (six) ans; et

- de renouveler le mandat de M. Axel Guinebertière, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 (six) ans.

En conséquence, le conseil d'administration est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Chris Taite;

- M. Tim Budden;

- M. Simon Hauxwell;

- M. Jean Bodoni; et

- M. Graham Wilson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014092066/21.

(140109574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Viehhandel J. Marc Weisgerber, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Burgplatz.

R.C.S. Luxembourg B 109.246.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014092480/10.

(140109846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Scheer Store S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 182, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.252.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHEER STORE S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014090594/12.

(140106797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

TS & CO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.149.

La société a été constituée par acte notarié en date du 4 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2964 du 3 décembre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TS & CO S.à.r.l.

Référence de publication: 2014092470/13.

(140109550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

TCW/MAC Capital Ltd. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.072.

Suite à la réunion du conseil de gérance de la Société en date du 20 juin 2014, la décision suivante a été prise:

1. Le siège social de la Société est transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCW/MAC Capital Ltd. Luxembourg S.à r.l.

Nathalie Chevalier

Gérant B

Référence de publication: 2014092453/15.

(140109822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

E.S.M. Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 20, route d'Erpeldange.
R.C.S. Luxembourg B 140.923.

Il a été décidé d'accepter la démission de M. José DA COSTA LOURENCO en sa qualité de gérant technique.
Carlos José PINTO LUIS.

Référence de publication: 2014092522/9.

(140110022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Name Drop Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 163.230.

Le siège social de la société est transféré au 16, Rue des Capucins L-1313 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014092532/10.

(140109729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Adara Ventures SICAR, S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 108.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014092547/11.

(140110401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Olifant Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.069.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2014 que le mandat de M. Allen Foley en tant que gérant de classe B de la Société a pris fin avec effet au 5 juin 2014 et que M. Hakim Bendriss, né le 27 août 1974 à Gien, France, résidant professionnellement au 5, rue Goethe L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé en tant que gérant de classe B du conseil de gérance de la Société avec effet au 5 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Nancy Gail Zimmerman, gérant de classe A;
- John Spinney, gérant de classe A;
- Hakim Bendriss, gérant de classe B;
- Frits Carlsen, gérant de classe B
- Natisha Nicole Ramroop, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014092533/24.

(140109882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Premier Media, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 154.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090495/9.

(140106970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Princess Americana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.800.

Suite à une résolution du conseil d'administration en date du 24 juin 2014, le siège de la société est, à compter de ce jour, au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014090496/10.

(140106644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Quilvest Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090500/10.

(140106990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Wire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.748.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 26 juin 2014:

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 26 juin 2014, il a été décidé de réélire:

1. aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2015 pour statuer sur l'approbation des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2014:

- Natixis Trust, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy,
- Monsieur Jean DE SÉVERAC, administrateur de sociétés, demeurant au 5-7, rue de Montessuy, F-75007 Paris,
- Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, demeurant à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

2. en tant que commissaire aux comptes, Interaudit, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 37, rue des Scillas, L-2529 Howald et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501 pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2015 pour statuer sur l'approbation des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014094400/25.

(140111076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Rockspring TransEuropean Properties V FIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 188.171.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 173.242,

here represented by Mr. Wayne Fitzgerald, private employee, with professional address at 40 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June, 2014.

The power of attorney, after signature “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Rockspring TransEuropean Properties V FIG S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.
- 5.2. All shares may be issued with a premium.
- 5.3. The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of shares may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).
- 5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1 of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial period begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2014.

Subscription and payment

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes to all the five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Mary Frances HARNETTY, born on November 29th, 1965 in Luton (United Kingdom), with professional address at 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF London;

- Mr. Christopher WARREN, born on 18 July 1978 in London, UK, with professional address at 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF London; and

- Mr. Russell Proffitt PERCHARD, born on January 16th, 1978 in Jersey (Great Britain), with professional address at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Costas CONSTANTINIDES, born on September 17th, 1979 in Nicosia (Cyprus), with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr. Wayne FITZGERALD, born on May 11th, 1976 in Waterford (Ireland), with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, avec un capital social de 12.500.- EUR, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.242,

représentée par Monsieur Wayne Fitzgerald, employé privé de résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social – Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Rockspring TransEuropean Properties V FIG S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

5.2. Toutes les parts sociales peuvent être émises avec une prime.

5.3. Le Conseil de Gérance (ou le cas échéant le Gérant) peut créer des réserves de capitaux tels de temps en temps comme ils peuvent déterminer appropriées (en plus de ceux qui sont requis par la loi) et à créer un surplus payé à partir des fonds reçus par la Société à titre de primes d'émission. Le paiement de tout dividende ou autre distribution d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts peut être décidée par le Conseil de Gérance (ou le cas échéant le Gérant).

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de gérance composé de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée qu'après approbation par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

La Société est engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature unique ou conjointe de toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués conformément à l'article 8.1 des présents statuts.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence faite dans ces Statuts au Conseil de gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 Décembre 2014.

Souscription et libération

Rockspring TransEuropean Properties V Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolution de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Mary Frances HARNETTY, née le 29 novembre 1965 à Luton (Royaume-Uni) et dont l'adresse professionnelle se situe au 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF Londres;

- Monsieur Christopher WARREN, né le 18 juillet 1978 à Londres, (Royaume-Uni) et dont l'adresse professionnelle se situe au 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF Londres; et

- Monsieur Russell Proffitt PERCHARD, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Grande-Bretagne) et dont l'adresse professionnelle se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Costas CONSTANTINIDES, né le 17 septembre 1979 à Nicosie (Chypre), dont l'adresse professionnelle se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Wayne FITZGERALD, né le 11 mai 1976 à Waterford (Irlande), dont l'adresse professionnelle se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: W. Fitzgerald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2014. LAC/2014/28917. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014094171/511.

(140110867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Altice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.391.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of June,
before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette,

there appeared:

Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at Esch-sur-Alzette,

acting as the representative of the board of directors (the "Board") of Altice S.A., a société anonyme organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.391 (the "Company"),

pursuant to resolutions taken by the Board on 23 June 2014 and 26 June 2014, a copy of which have been presented to the undersigned notary (the "Resolutions").

A copy of these Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, dated 3 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 501 dated 25 February 2014. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, on 15 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company has an issued share capital of two million fifty thousand three hundred fifty euro and forty-two euro cents (EUR 2,050,350.42), represented by two hundred five million thirty-five thousand forty-two (205,035,042) fully paid-up ordinary shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

III. Article 5 of the Articles provides as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two million fifty thousand three hundred fifty euro and forty-two euro cents (EUR 2,050,350.42), represented by two hundred five million thirty-five thousand forty-two (205,035,042) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2. The issued share capital and the authorised share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.

5.6. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the resolutions approving the authorised capital, and without prejudice to any renewals, to:

(i) increase the current share capital in whole or in part on one or more occasions by (a) a maximum amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) with or without the issue of shares (but if with the issue of shares by the issue of Ordinary Shares) against payment in cash or in kind or against an incorporation of share premium, account 115, distributable reserves or retained earnings and/or (b) a maximum amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the issue of Class B Shares (including but not limited to the issue of Class B Shares on the exercise of any warrants that may be issued by the Company from time to time) against payment in cash (such payment being equal to the aggregate nominal value of the Class B Shares to be issued);

(ii) determine the place and date of the issue (or any successive issue) and the terms and conditions of the subscription for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be;

(iii) determine the allocation of the subscription price for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares to the share capital, share premium and/or any other reserve account of the Company;

(iv) limit and/or withdraw the preferential subscription rights of existing shareholders in case of an issuance of Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be; and

(v) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register to reflect the amendment accordingly.

5.7. Whenever the General Meeting or Board has effected a share capital increase pursuant to the foregoing provisions, Article 5.1 of these Articles shall be amended so as to reflect the increase.”

IV. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty-five euro and seventy-five euro cents (EUR 355.75) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of two million fifty thousand three hundred fifty euro and forty-two euro cents (EUR 2,050,350.42) represented by fully paid up shares consisting of two hundred five million thirty-five thousand forty-two (205,035,042) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to two million fifty thousand seven hundred six euro and seventeen euro cents (EUR 2,050,706.17) by the creation and issuance of thirty-five thousand five hundred seventy-five (35,575) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Share Issue 1”);

(b) authorise any lawyer of Luther, having its professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg or Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., having its professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting individually with full power of substitution, to appear before a notary public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue 1 and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith (including the recording of the amendments to the articles of association).

The Share Issue 1 has been fully subscribed for by Mr. Burkhard Koep and delivered to the Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V. (“Euroclear Nederland”).

The Share Issue 1 has been entirely paid-up by way of a contribution in cash in an aggregate value of one million euro (EUR 1,000,000.-) made by the above subscriber, as approved by the Resolutions, it being understood that an amount of nine hundred ninety-nine thousand six hundred forty-four euro and twenty-five euro cents (EUR 999,644.25) shall be allocated to the Company’s share premium account (the “Subscription Funds”).

The new shares to be issued pursuant to the Resolutions were issued as of 24 June 2014 following the confirmation of the reception of the Subscription Funds by CBP Quilvest, so that the cash contribution is at the disposal of the Company, evidence whereof having been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

V. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-nine thousand euro (EUR 179,000) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of two million fifty thousand seven hundred and six euro and seventeen euro cents (EUR 2,050,706.17) represented by fully paid up shares consisting of two hundred and five million seventy thousand six hundred seventeen (205,070,617) ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each to two million two hundred twenty-nine thousand seven hundred and six euro and seventeen euro cent (EUR 2,229,706.17), by the creation and issuance of seventeen million nine hundred thousand (17,900,000) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Share Issue 2).

(b) authorise any lawyer of Luther, having its professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg or Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., having its professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg acting individually with full power of substitution, to appear before a notary public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue 2 and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith (including the recording of the amendments to the articles of association).

The Share Issue 2 has been fully subscribed as follows:

- seventeen million nine hundred thousand (17,900,000) ordinary shares were subscribed for by the subscribers procured by Goldman Sachs International and Deutsche Bank AG, London Branch as bookrunners; and the shares were delivered to Euroclear Nederland.

The Share Issue 2 has been entirely paid-up by way of a contribution in cash in a total amount of nine hundred eleven million one hundred ten thousand euro (EUR 911,110,000) made by the above subscribers, as approved by the Resolutions, it being understood that an amount of nine hundred ten million nine hundred thirty-one thousand euro (EUR 910,931,000) shall be allocated to the Company's share premium account.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued as of 27 June 2014 following the receipt of nine hundred eleven million one hundred ten thousand euro (EUR 911,110,000) by ING Bank N.V. acting as Issuing and Transfer Agent on behalf of the Company,, so that the cash contribution is at the disposal of the Company, evidence whereof having been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

VI. As a result of the above, the Board has resolved to amend articles 5.1. and 6.1 of the Articles, which should now be read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two million two hundred twenty-nine thousand seven hundred and six euro and seventeen euro cent (EUR 2,229,706.17), represented by two hundred twenty-two million nine hundred seventy thousand six hundred seventeen (222,970,617) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

and

" **6.1.** The Company's share capital is divided into two hundred twenty-two million nine hundred seventy thousand six hundred seventeen (222,970,617) Ordinary Shares and, if issued, Class B Shares (collectively the Shares)."

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch sur Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin,

par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Mme. Sophie Henryon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch-sur-Alzette

agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le «Conseil») de Altice S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.391 (la «Société»),

en vertu de résolutions prises par le Conseil le 23 juin 2014 et 26 juin 2014 dont une copie a été présentée au notaire instrumentant (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu des Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 25 février 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER,

notaire de résidence à Luxembourg, le 15 avril 2014, qui n'est pas encore publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de deux millions cinquante mille trois cent cinquante euros et quarante-deux centimes d'euro (EUR 2.050.350,42), représenté par deux cent cinq millions trente-cinq mille quarante-deux (205.035.042) Actions Ordinaires entièrement libérés ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'Article 5 des Statuts prévoit ce qui suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinquante mille trois cent cinquante euros et quarante-deux centimes d'euro (EUR 2.050.350,42), représenté par deux cent cinq millions trente-cinq mille quarante-deux (205.035.042) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et en cas d'émission, d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social émis et le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

5.6. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des décisions approuvant le capital autorisé et sans préjudice de tous renouvellements, à:

(i) augmenter le capital social existant en tout ou partie à une ou plusieurs reprises (a) d'un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) avant ou sans émission d'actions (mais en cas d'émission d'actions par l'émission d'Actions Ordinaires) contre paiement en numéraire ou en nature ou contre incorporation de prime d'émission, de compte 115, de réserves distribuables ou de bénéfices non distribués et/ou (b) d'un montant maximum de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par l'émission d'Actions de Classe B (en ce compris mais sans se limiter à l'émission d'Actions de Classe B à l'exercice de tous warrants que la Société peut émettre de temps en temps), contre paiement en numéraire (ce paiement étant égal à la valeur nominale totale des Actions de Classe B à émettre);

(ii) déterminer le lieu et la date de l'émission (ou toute émission successive) et les modalités de souscriptions des Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires, le cas échéant;

(iii) déterminer l'affectation du prix de souscription des Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires au compte de capital social, de prime d'émission et/ou de toute autre réserve de la Société;

(iv) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en cas d'une émission d'Actions de Classe B et/ou d'Actions Ordinaires, le cas échéant; et

(v) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions pour y faire figurer les modifications en conséquence.

5.7. Chaque fois que l'Assemblée Générale ou le Conseil a effectué une augmentation du capital social en vertu des dispositions qui précèdent, l'Article 5.1 des présents Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation.»

IV. Le Conseil, conformément aux Résolutions, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-cinq euros et soixante-quinze centimes d'euro (EUR 355,75) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions cinquante mille trois cent cinquante euros et quarante-deux centimes d'euro (EUR 2.050.350,42), représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent cinq millions trente-cinq mille quarante-deux (205.035.042) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à deux millions cinquante mille sept cent six euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 2.050.706,17) par la création et l'émission de trente-cinq mille cinq cent soixante-quinze (35.575) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (l'«Emission d'Actions 1»);

(b) d'autoriser tout avocat de Luther, dont l'adresse professionnelle se situe Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg ou de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., dont l'adresse professionnelle se situe 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions 1 et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard (y compris l'enregistrement des modifications des statuts).

L'Emission d'Actions 1 a été intégralement souscrite par M. Burkhard Koep et remise à the Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V. (Euroclear Nederland).

L'Emission d'Actions 1 a été intégralement libérée par un apport en numéraire d'un montant total de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) fait par le souscripteur ci-dessus, tel qu'approuvé par les Résolutions, étant entendu qu'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-quatre euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 999.644,25) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société (les «Fonds de Souscription»).

Les nouvelles actions à émettre en vertu des Résolutions ont été émises à compter du 24 juin 2014 après confirmation de la réception des Fonds de Souscription par CBP Quilvest, de sorte que le prêt apport en numéraire se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

V. Le Conseil, conformément aux Résolutions, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions cinquante mille sept cent six euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 2.050.706,17), représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent cinq millions soixante-dix mille six cent dix-sept (205.070.617) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à deux millions deux cent vingt-neuf mille sept cent six euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 2.229.706,17) par la création et l'émission de dix-sept millions neuf cent mille (17.900.000) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (l'«Emission d'Actions 2»);

(b) d'autoriser tout avocat de Luther, dont l'adresse professionnelle se situe Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg ou de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., dont l'adresse professionnelle se situe 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions 2 et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard (y compris l'enregistrement des modifications des statuts).

L'Emission d'Actions 2 a été souscrite de la manière suivante:

- dix-sept millions neuf cent mille (17.900.000) actions ordinaires ont été souscrites par les souscripteurs désignés par Goldman Sachs International et Deutsche Bank AG, London Branch, en qualité de teneur de livre et remises à Euroclear Nederland.

L'Emission d'Actions 2 a été intégralement libérée par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent onze millions cent dix mille euros (EUR 911.110.000) fait par les souscripteurs ci-dessus, tel qu'approuvé par les Résolutions, étant entendu qu'un montant de neuf cent dix millions neuf cent trente et un mille euros (EUR 910.931.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Les nouvelles actions à émettre en vertu des Résolutions ont été émises à compter du 27 juin 2014 après confirmation de la réception des neuf cent onze millions cent dix mille euros (EUR 911.110.000,-) par ING Bank N.V., agissant en sa qualité d'Agent de Transfert et d'Emission pour le compte de la Société, de sorte que le prédit apport en numéraire se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier les articles 5.1 et 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent vingt-neuf mille sept cent six euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 2.229.706,17) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent vingt-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cent dix-sept (222.970.617) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et en cas d'émission, d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

et

« **6.1.** Le capital social de la Société est divisé en deux cent vingt-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cent dix-sept (222.970.617) Actions Ordinaires et, si elles sont émises, les Actions de Classe B (collectivement les Actions).»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant d'environ EUR 7.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des prénom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014096784/248.

(140115612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

BB Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.328.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1.- La société BB Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2521 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 187.606, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Samel BADIC, commerçant, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard, habilité à engager la société par sa seule signature conformément à l'article 7 de ses statuts et nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société en date du 23 mai 2014.

2.- Monsieur Nihad BADIC, employé privé, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "BB Buildings S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de tous biens immobiliers, toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que toutes activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par la première assemblée générale extraordinaire de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- BB Company S.A., susdite, cinquante et une actions	51
- Nihad BADIC, susdit, quarante-neuf actions	49
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des administrateur-délégué à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- La société BB Company S.A., susdite, ayant pour représentant permanent Monsieur Samel BADIC, commerçant, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

2.- Monsieur Nihad BADIC, employé privé, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

3.- Monsieur Samel BADIC, commerçant, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonction d'administrateur-délégué:

- Monsieur Samel BADIC, commerçant, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Mithat BADIC, employé privé, demeurant à L-9510 Wiltz, 23, rue Leopold Richard.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2561 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Sixième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BADIC, N. BADIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2014. Relation: LAC / 2014 / 29686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096861/130.

(140115350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Valdes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.417.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2014, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 que:

- Madame Mireille GEHLEN, démissionne en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société.

L'Assemblée Générale décide d'élire en qualité de nouvel Administrateur et ceci jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Madame Martine STIEVEN, née le 08 mai 1968 à Aumetz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide également d'élire en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De plus, l'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de H.R.T. Révision S.A., en qualité de Commissaire aux comptes de la société, et décide de nommer en son remplacement et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016:

- FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014095343/25.

(140112776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

TPC Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.078.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateurs de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPPLINGER et de Madame Nathalie DUCHAUSSOY.

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014092465/18.

(140108924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 14.262.205,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 131.868.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of July,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),
is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Baker Hughes Luxembourg Holdings SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), with its registered office at 12, rue Jean Engling, L- 1466 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 13186 (the Company). The Company was incorporated on 19 September 2007 pursuant to a deed of Maître Jean- Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2382 of 23 October 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times as and for the last time on 20 July 2011 by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch- sur- Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2376 of 5 October 2011.

The Meeting is chaired by Marie Arnaud, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman has been appointed in accordance with the provisions of article 26 paragraph 1 of the Articles.

The Chairman appoints Laura Hominal, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Anne-Lise Delfanne, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

1. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Amendment to article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect the creation of the Class E shares and the Class F shares;
- (3) Amendment to article 33 paragraph 4 of the Articles to insert new provisions regarding the appropriation of the profits in the Company between its shareholders; and
- (4) Miscellaneous.

2. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 1,434,071 (one million four hundred and thirty-four thousand seventy-one) Class A shares with a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each, 1 (one) Class B share with a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America), 7,368,696 (seven million three hundred and sixty-eight thousand six hundred and ninety-six) Class C shares with a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each, 2,955,669 (two million nine hundred and fifty-five thousand six hundred and sixty-nine) Class D shares with a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each, 2,163,070 (two million one hundred and sixty-three thousand seventy) Class E shares with a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each and 340,698 (three hundred and forty thousand six hundred and ninety-eight) Class F shares with a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

3. The Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 6 paragraph 1 of the Articles to reflect the creation of the Class E shares and of the Class F shares, which took place respectively on 30 June 2011 and 5 July 2011, so that it reads henceforth as follows:

"The Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares and the Class F shares will be in registered form only."

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 33 paragraph 4 of the Articles to insert new provisions regarding the appropriation of the profits in the Company between its shareholders, so that it reads henceforth as follows:

"In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, Class A shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than three per cent (3 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company, Class B shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than two point seventy-five per cent (2.75 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company, Class C shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than two point five per cent (2.5 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company, Class D shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than two point twenty-five per cent (2.25 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company, Class E shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than two point three hundred and seventy-five per cent (2.375 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company and Class F shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than two point six hundred and twenty-five per cent (2.625 %) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company. Any additional dividend distributions to the shareholders for such year shall be made in such amounts as are agreed to by the shareholders."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de juillet,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),
est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Baker Hughes Luxembourg Holdings SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13186 (la Société). La Société a été constituée le 19 septembre 2007 par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de

résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 2382 du 23 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, passé le 20 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2376 du 5 octobre 2011.

L'Assemblée est présidée par Marie Arnaud, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président a été désigné conformément aux provisions de l'article 26 paragraphe 1 des Statuts.

Le Président désigne Laura Hominal, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Anne-Lise Delfanne, avocat, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront elles aussi annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la création des actions de Catégorie E et des actions de Catégorie F;
3. Modification de l'article 33 paragraphe 4 des Statuts afin d'y insérer des nouvelles dispositions concernant l'appropriation des profits dans la Société entre ses actionnaires; et
4. Divers.

II. Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des 1.434.071 (un million quatre cent trente-quatre mille soixante-et-une) actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, 1 (une) action de Catégorie B, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique), 7.368.696 (sept millions trois cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-seize) actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, 2.955.669 (deux millions neuf cent cinquante-cinq mille six cent soixante-neuf) actions de Catégorie D, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, 2.163.070 (deux millions cent soixante-trois mille soixante-dix) actions de Catégorie E, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, 340.698 (trois cent quarante mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions de Catégorie F, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-dessus, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après l'examen de l'ordre du jour.

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant valablement et dûment représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et par conséquent modifie l'article 6 paragraphe 1^{er} des Statuts afin d'y refléter la création des actions de Catégorie E et des actions de Catégorie F, qui ont eu lieu respectivement le 30 juin 2011 et 5 juillet 2011, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E et les Actions de Catégorie F sont et resteront nominatives.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et par conséquent modifie l'article 33 paragraphe 4 des Statuts afin d'y insérer des nouvelles dispositions concernant l'appropriation des profits dans la Société entre ses actionnaires, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Pour toute année où la Société dispose de fonds disponibles suffisants pour procéder à une distribution, pris sur les bénéfices nets ou les réserves disponibles, y compris le compte de prime d'émission, tout actionnaire de Catégorie A aura droit à une distribution des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra être inférieur à

trois pour cent (3 %) du capital nominal correspondant aux actions de cet actionnaire de la société, tout actionnaire de Catégorie B aura droit à une distribution des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra être inférieur à deux virgule soixante-quinze pour cent (2.75 %) du capital nominal correspondant aux actions de cet actionnaire de la société, tout actionnaire de Catégorie C aura droit à une distribution des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra être inférieur à deux virgule cinq pour cent (2.5 %) du capital nominal correspondant aux actions de cet actionnaire de la société, tout actionnaire de Catégorie D aura droit à une distribution des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra être inférieur à deux virgule vingt-cinq pour cent (2.25 %) du capital nominal correspondant aux actions de cet actionnaire de la société, tout actionnaire de Catégorie E aura droit à une distribution des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra être inférieur à deux virgule trois cent soixante-quinze pour cent (2.375 %) du capital nominal correspondant aux actions de cet actionnaire de la société, tout actionnaire de Catégorie F aura droit à une distribution des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra être inférieur à deux virgule six cent vingt-cinq pour cent (2.625 %) du capital nominal correspondant aux actions de cet actionnaire de la société. Pour toute distribution de dividende supplémentaire aux actionnaires pour cette année devront être faites dans tels montants comme décidé par les actionnaires.».

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête des ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: Arnaud, Hominal, Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014096822/176.

(140115751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

International Resorts Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.324.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. International Resorts Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (International Resorts Management),

hereby represented by Maître Tulay SONMEZ, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June 18th, 2014; and

2. Global Resorts Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Global Resorts),

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June 18th, 2014.

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all these who may become owners of the shares mentioned hereafter a société en commandite par actions under the name of "International Resorts Holding S.C.A." (hereinafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August,

1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in article 10). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager. In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances, article 10.5 shall apply.

II. Share capital - shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three hundred nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) ordinary shares (actions/parts de commanditaire) (the Ordinary Shares) and one (1) management share (action/part de commandité) (the Management Share), in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, all fully subscribed and paid up. The Ordinary Shares and the Management Share shall be together referred to as the shares and individually as a share, whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

5.2 The Management Share shall be held by International Resorts Management S.à r.l. (as detailed in article 9 hereafter), as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 6. Shares and register of shares.

6.1 The shares of the Company are in registered form.

6.2 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established

by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

6.3 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.4 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties through the recording of a declaration of transfer into the register of shares signed and dated either (i) by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company.

III. Liability of holders of shares

Art. 7. Management Share and Ordinary Shares.

7.1 The holder of the Management Share (hereafter the Unlimited Shareholder) is jointly, indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

7.2 The holder(s) of Ordinary Shares (hereafter the Limited Shareholder(s)) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholder(s) in general meetings, and shall, in that capacity, only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and any other outstanding commitments and other liabilities towards the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. In particular, the holder(s) of Ordinary Shares shall not be liable for any debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 8. Restrictions on the transfer of shares.

8.1 The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional Manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

8.2 The Ordinary Shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

IV. Management and Supervision

Art. 9. Management. The Company shall be managed by International Resorts Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Manager), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

Art. 10. Management Powers.

10.1 The Manager is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board (as defined in article 13.1) fall within the competence of the Manager.

10.2 The Manager shall have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.3 The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

10.4 The Manager shall take appropriate action to protect the interests of the Company and its shareholders as a whole.

10.5 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who does not need to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders shall appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirement for amendment of these articles of association (it being understood that the former manager shall not participate in such vote). Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. Binding Signatures.

11.1 The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

11.2 Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Manager.

Art. 12. Conflict of Interests.

12.1 The transactions made between the Company and the Manager having an interest conflicting with that of the Company are mentioned in the resolution of the Manager.

12.2 Any such conflict of interest shall be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

12.3 The preceding rules shall not apply where the decision of the Manager relates to current operations entered into under normal conditions.

12.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of a company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory Board/Independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.1 The Company shall be supervised either by a board of a minimum of three (3) supervisors (the Supervisory Board) appointed by the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office, or by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), who will then replace the Supervisory Board and who shall be vested with the powers set forth by law.

13.2 The independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) are appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be re-appointed.

V. General Meetings**Art. 14. Powers and Convening Notice.**

14.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of article 10 of these Articles and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the Law and the present Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the share register.

Art. 15. Procedure.

15.1 The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg and on the 18th of December of each year at 10.00 am or at such time as shall be specified in the convening notices. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Manager, exceptional circumstances so require.

15.2 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

15.3 If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

15.4 All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission approved by the Manager capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

15.5 Except as otherwise required by the Law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting.

Art. 16. Ordinary Meetings.

16.1 The business ordinarily to be considered at a shareholders' meeting shall be the discussion and approval of the annual accounts as presented by the Manager, the consideration and approval of the allocation of the results of the year proposed by the Manager (including without any limitation the distribution of dividends), the appointment, removal and remuneration of members of the Supervisory Board and the discharge to be given to the Manager and to the members of the Supervisory Board.

16.2 All other business at a general meeting shall only be considered upon a proposal of the Manager unless otherwise provided by the Law or in these Articles.

Art. 17. Extraordinary General Meeting.

17.1 Any general meeting of shareholders convened in order to consider a matter that does not fall within the scope of article 16 of these Articles (including any proposal to amend the Articles, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles) shall be convened as an extraordinary general meeting. At any such meeting, the shareholders may only validly deliberate if the quorum required by the Law is satisfied.

17.2 Resolutions shall be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution at any extraordinary general meeting of shareholders shall be validly passed unless approved by the Manager, unless otherwise provided for by these Articles.

Art. 18. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

VI. Accounting year - Allocation of Profits

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of November and shall terminate on the thirty-first (31st) of October each year.

Art. 21. Accounts, appropriation of profits.

21.1 The Manager shall have the responsibility to establish the annual balance sheet and profit and loss account of the Company in accordance with applicable provisions of law. Such account shall be submitted to the shareholders' meeting for approval.

21.2 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

21.3 Out of the balance there may be a distribution of dividends to the holders of shares upon a proposal of the Manager approved by decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles, provided that such distribution cannot exceed the amount proposed by the Manager.

21.4 Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the Law.

21.5 The share premium account may be distributed to shareholders upon proposal of the Manager approved by a decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may, upon a proposal of the Manager, decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Appointment of liquidators. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, (if natural persons) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager. Such meeting shall determine their powers and their remuneration

Art. 23. Distribution of liquidation proceeds. The net liquidation proceeds shall be paid to the holders of Ordinary Shares and the holder of the Management Share in the proportion of their respective holdings on the basis that the Ordinary Shares and the Management Share shall rank *pari passu*.

VIII. General provisions

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

1. The first financial year shall begin on the date of this deed and terminate on October 31st, 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held on December 18th, 2015.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription - Payment

1. International Resorts Management, represented as stated above, declared to subscribe for one (1) Management Share in registered form, with a par value of ten eurocent (EUR 0.10), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to ten eurocent (EUR 0.10).

2. Global Resorts, represented as stated above, declared to subscribe for three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) Ordinary Shares in registered form, with a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety eurocent (EUR 30,999.90).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary by way of a blocking certificate, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a renewable term of six (6) years starting from the date of the present deed until the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company resolving upon the approval of the annual accounts for the financial year ended on October 31st, 2019:

KPMG Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.133.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. International Resorts Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (International Resorts Management),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 18 juin 2014; et

2. Global Resorts Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Global Resorts),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 18 juin 2014.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par le présent acte entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions sous la dénomination de «International Resorts Holding S.C.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Sur décision du Gérant (tel que défini à l'article 10) des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant. Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures pro-

visoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général tous titres et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou titres de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, dans la mesure où ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, de façon générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut de façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 10.5 s'appliquera.

II. Capital Social - actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions ordinaires de commanditaire (les Actions Ordinaires) et une (1) actions de commandité (l'Action de Commandité), sous la forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront désignées ensemble comme les actions et individuellement comme une action, chaque fois que la référence à une catégorie ou à une classe particulière d'actions n'est pas justifiée.

5.2. L'Action de Commandité sera détenue par International Resorts Management S.à r.l. (comme décrit à l'article 9 ci-après), en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions et registre des actions.

6.1. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être examiné par tout actionnaire. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

6.3. La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

6.4. Toute cession d'actions nominatives sera opposable à la Société et aux tiers par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions signée et datée soit (i) par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) par la Société sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société.

III. Responsabilité des actionnaires

Art. 7. Actions de Commandité et Actions Ordinaires.

7.1. Le détenteur de l'Action de Commandité (ci-après l'Actionnaire Commandité) est conjointement, solidairement et indéfiniment tenu des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

7.2. Il est défendu au(x) détenteur(s) d'Actions Ordinaires (ci-après les Actionnaires Commanditaires) d'agir pour le compte de la Société, d'aucune manière et en aucune capacité que ce soient, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaire(s) lors des assemblées générales, et seront, en cette capacité, uniquement responsables du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui ont été émises et tous autres engagements en cours et autres responsabilités vis-à-vis de la Société en rapport avec leur engagement d'effectuer un apport au capital de la Société. En particulier, le(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires ne seront pas responsables des dettes et obligations de la Société au-delà des montants de ces paiements.

Art. 8. Restrictions au transfert d'actions.

8.1. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement cessible à un successeur ou à un Gérant supplémentaire dont la responsabilité pour les obligations financières de la Société est illimitée.

8.2. Les Actions Ordinaires sont librement cessibles, conformément aux dispositions de la Loi.

IV. Gérance et Surveillance

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée par International Resorts Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Gérant), en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société.

Art. 10. Pouvoirs de Gestion.

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de gestion et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 13.1) appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à la réalisation de ces objectifs. Sauf disposition contraire expresse, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

10.3. Le Gérant peut, de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés, sauf disposition contraire dans les Statuts, auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

10.4. Le Gérant prendra toute mesure appropriée en vue de préserver les intérêts de la Société et de ses actionnaires en général.

10.5. En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou autre situation permanente qui empêche le Gérant d'agir en qualité de Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par cet administrateur dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un nouveau gérant, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts (étant entendu que le précédent gérant ne participe pas audit vote). Une telle nomination d'un nouveau gérant ne sera pas sujette à l'accord du Gérant.

Art. 11. Pouvoir de signature.

11.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'une ou de plusieurs personnes dûment habilitées à signer et désignées par le Gérant à son unique appréciation, ou par la signature de(s) personne(s) à qui ce pouvoir aura été délégué.

11.2. Tout contentieux dans laquelle la Société serait partie demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

Art. 12. Conflit d'intérêts.

12.1. Les transactions conclues entre la Société et le Gérant qui ont un intérêt autre que celui de la Société sont mentionnés dans la résolution du Gérant.

12.2 Un tel conflit d'intérêt devra être déclaré à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant tout vote sur d'autres résolutions.

12.3 Les alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque la décision du Gérant concerne des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

12.4. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou représentants du Gérant y auront un intérêt personnel, ou sont un administrateur, associé, représentant ou employé de cette société ou entreprise. Tout administrateur ou représentant du Gérant qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, représentant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société pourrait contracter ou entrerait autrement en relations d'affaires ne sera pas, pour le seul motif de cette appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Art. 13. Conseil de Surveillance/Réviseurs d'entreprises agréés.

13.1. La Société est surveillée soit par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins (le Conseil de Surveillance) désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat, ou par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance et qui auront les pouvoirs qui leur sont donnés par la Loi.

13.2. Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, rémunération et la durée de leurs mandats, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

V. Assemblées générales

Art. 14. Pouvoirs et Avis de Convocation.

14.1. L'assemblée générale des actionnaires représentera tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 10 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi et des présents Statuts, l'assemblée générale aura les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

14.2. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées suivant un avis du Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'assemblée, à l'adresse de l'actionnaire qui figure dans le registre des actions.

Art. 15. Procédure.

15.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg le 18 décembre de chaque année à 10 heures ou à la date indiquée dans les convocations. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.2. D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

15.3. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

15.4. Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne actionnaire ou non, par écrit, e-mail ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant assurant l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

15.5. Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la Loi ou des présents Statuts.

Art. 16. Assemblées Ordinaires.

16.1. Les affaires ordinaires de la Société devant être traitées lors des assemblées des actionnaires concerneront la discussion et l'approbation des comptes annuels tels que présentés par le Gérant, la contrepartie et l'approbation de la répartition des résultats annuels proposés par le Gérant (y compris, mais sans limitation, la distribution des dividendes), la nomination, la révocation et la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ainsi que la décharge à donner au Gérant et aux membres du Conseil de Surveillance.

16.2. D'autres affaires pourront être évoquées lors d'une assemblée générale uniquement sur proposition du Gérant sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts.

Art. 17. Assemblée Générale Extraordinaire.

17.1. Toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but d'examiner un point qui n'entre pas dans le champ d'application de l'Article 19 des présents Statuts (y compris toute proposition de modification des Statuts ou la décision sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts) doit être convoquée en tant qu'assemblée générale extraordinaire. Lors de cette assemblée, les actionnaires ne délibèrent valablement que si le quorum requis par la loi est atteint.

17.2. Les décisions seront prises par au moins les deux tiers des votes exprimés, sous réserve d'avoir été approuvées par le Gérant lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Art. 18. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

VI. Exercice Comptable - Affectation des Bénéfices

Art. 19. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier (1^{er}) novembre et prendra fin le trente et un (31) octobre chaque année.

Art. 20. Comptes, affectation des bénéfices.

20.1. Il incombera au Gérant d'établir le bilan annuel et le compte des profits et pertes de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'assemblée des actionnaires.

20.2. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

20.3. Le solde pourra faire l'objet d'une distribution de dividendes aux actionnaires sur proposition du Gérant qui devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts, étant entendu que cette distribution ne pourra pas dépasser le montant proposé par le Gérant.

20.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve du respect des conditions prévues par la Loi.

20.5. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur proposition du Gérant qui sera approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut, sur proposition du Gérant, décider de prélever tout montant du compte de prime d'émission pour l'affecter au compte de réserve légale.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Nomination des liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou d'un ou de plusieurs liquidateurs (s'il s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui statue sur cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Distribution des produits de la liquidation. Les produits nets de la liquidation devront être versés aux détenteurs d'Actions Ordinaires et au détenteur de l'Action de Commandité au prorata de leur actionnariat respectif étant entendu que les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité auront les mêmes droits.

VIII. Dispositions générales

Art. 23. Droit applicable. Tous les sujets qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 octobre 2015.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 18 décembre 2015.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués lors du premier exercice social de la Société.

Souscription - Libération

1. International Resorts Management, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à une (1) Action de Commandité, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10), et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix cents (EUR 0,10).

2. Global Resorts, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) Actions Ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 30.999,90).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, qui représentent l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. L'entité suivante est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat renouvelable d'une durée de six (6) ans avec effet à la date du présent acte et jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social prenant fin le 31 octobre 2019:

KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133.

2. Le siège social de la Société est fixé au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2014. LAC/2014/29233. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097186/539.

(140115224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

QS Direct SI 2 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014090506/10.

(140106473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

BAYVK H1 Lighthouse Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.380.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 19 Juin 2014, sont renommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

Jon Scott Perkins

David Pollok

Dylan Tom Davies

Est renommé réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014095577/18.

(140114312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Sisters Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 85.387.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Sisters Soparfi S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014090615/13.

(140107718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.656.690,13.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.704.

In the year two thousand and fourteenth, on the first day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Delphi International Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") formed under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at Avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.369 ("DIHS");

here duly represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- DIHS is the sole shareholder of "Delphi International S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at Avenue de Luxembourg, L- 4940 Bascharage, Grand- Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.704 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier on 17 August 2009 and published in the Memorial C Recueil de Sociétés et Associations on 11 September 2009 under number 1763.

II.- That the 502 (five hundred and two) class 1 shares and the 106,267,103 (one hundred six million two hundred sixty-seven thousand one hundred and three) class 2 shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which DIHS expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Waiver of the convening notice;
- 2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 154,967,825 (one hundred fifty-four million nine hundred sixty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro) in order to raise the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,656,690,125 (two billion six hundred fifty-six million six hundred ninety thousand one hundred and twenty-five Euro) to an amount of EUR 2,811,657,950 (two billion eight hundred eleven million six hundred fifty-seven thousand nine hundred fifty Euro), by way of the issuance of 6,198,713 (six million one hundred ninety eight thousand seven hundred thirteen) new class 1 shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro), the whole to be fully paid up through a partial conversion of the share premium;
- 3) Subscription and payment by Delphi International Holdings S.à r.l. of the new class 1 shares specified under item 2. above by way of a partial conversion of the share premium;
- 4) New composition of the shareholding of the Company;
- 5) Subsequent amendment of article 5. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and item 3. above;

6) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Baker & McKenzie Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the new shares of the Company, and to see to any formalities in connection therewith;

7) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 154,967,825 (one hundred fifty-four million nine hundred sixty-seven thousand eight hundred twenty-five Euros) so as to decrease it from EUR 2,811,657,950 (two billion eight hundred eleven million six hundred fifty-seven thousand nine hundred fifty Euro) to an amount of EUR 2,656,690,125 (two billion six hundred fifty-six million six hundred ninety thousand one hundred and twenty-five Euro), by way of cancellation of 6,198,713 (six million one hundred ninety eight thousand seven hundred thirteen) class 1 shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro);

8) New composition of the shareholding of the Company;

9) Subsequent amendment of article 5. of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital specified under item 7. above;

10) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Baker & McKenzie Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the decrease of the share capital of the Company, and to see to any formalities in connection therewith; and

11) Miscellaneous

After the foregoing was approved by DIHS, as sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that DIHS, as sole shareholder, waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of DIHS within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved that DIHS, as sole shareholder, approves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 154,967,825 (one hundred fifty-four million nine hundred sixty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro) in order to raise the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,656,690,125 (two billion six hundred fifty-six million six hundred ninety thousand one hundred and twenty-five Euro) to an amount of EUR 2,811,657,950 (two billion eight hundred eleven million six hundred fifty-seven thousand nine hundred fifty Euro), by way of the issuance of 6,198,713 (six million one hundred ninety eight thousand seven hundred thirteen) new class 1 shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) (the "New Class 1 Shares"), to be paid up by DIHS, as sole shareholder, by way of the partial conversion of the share premium of the Company in an amount of EUR 154,967,825 (one hundred fifty-four million nine hundred sixty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro) (the "Share Premium Conversion").

The existence of the share premium is evidenced by an interim balance sheet of the Company as of June 30, 2014, a copy of which, after having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution:

DIHS, as sole shareholder, records the following subscription and payment for the New Class 1 Shares:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes DIHS, here represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Class 1 Shares. The New Class 1 Shares have been fully paid up by DIHS through the Share Premium Conversion.

Fourth resolution:

DIHS, as sole shareholder, resolves to record that the shareholding of the Company is, following to the above share capital increase, as follows:

Delphi International Holdings S.à r.l.: 6,199,215 class 1 shares and 106,267,103 class 2 shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing it is resolved to amend and restate article 5.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at EUR 2,811,657,950 (two billion eight hundred eleven million six hundred fifty-seven thousand nine hundred fifty Euro), divided into six million one hundred ninety-nine thousand two hundred fifteen (6,199,215) class 1 shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each (the "Class 1 Shares") and

106,267,103 (one hundred and six million two hundred and sixty seven thousand one hundred and three) class 2 shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each ((the "Class 2 Shares") and together with the Class 1 Shares, the "shares" and individually, a "share")"

Sixth resolution:

DIHS, as sole shareholder, resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Baker & McKenzie Luxembourg, each acting individually under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Seventh resolution:

Following the increase of the share capital described under item 2. here above, it is resolved that DIHS, as sole shareholder, approves to immediately decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 154,967,825 (one hundred fifty-four million nine hundred sixty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro) in order to reduce it from EUR 2,811,657,950 (two billion eight hundred eleven million six hundred fifty-seven thousand nine hundred fifty Euro) to an amount of EUR 2,656,690,125 (two billion six hundred fifty-six million six hundred ninety thousand one hundred and twenty-five Euro), by way of cancellation of the New Class 1 Shares (the "Capital Decrease").

It is further resolved to approve the implementation of the Capital Decrease through the transfer by the Company to DIHS of the following equity participations:

(i) 181 (one hundred and eighty-one) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, in the share capital of Delphi Netherlands Holding BV, a company formed under the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chambers of Commerce and Industry under number 34304707; and

(ii) 504 (five hundred and four) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, in the share capital of Delphi Latin America S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") formed under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at Avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.278.

Eighth resolution:

DIHS, as sole shareholder, resolves to record that the shareholding of the Company is, following to the above share capital decrease, as follows:

Delphi International Holdings S.à r.l.: 502 class 1 shares and 106,267,103 class 2 shares.

Ninth resolution:

As a consequence of the foregoing it is resolved to amend and restate article 5.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at EUR 2,656,690,125 (two billion six hundred fifty-six million six hundred ninety thousand one hundred and twenty-five Euro), divided into five hundred and two (502) class 1 shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each (the "Class 1 Shares") and 106,267,103 (one hundred and six million two hundred and sixty seven thousand one hundred and three) class 2 shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each ((the "Class 2 Shares") and together with the Class 1 Shares, the "shares" and individually, a "share")"

Tenth resolution:

DIHS, as sole shareholder, resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Baker & McKenzie, each acting individually under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'An deux mille quatorze, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Delphi International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.369 ("DIHS"),

ici représenté par Mme. Sophie Henryon, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante représentée telle que décrit ci-dessus, pris le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- DIHS est l'associé unique de "Delphi International S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.704 (la "Société"), constituée par acte de Maître Blanche Moutier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1763 en date du 11 septembre 2009.

II.- Les 502 (cinq cent deux) parts sociales de classe 1 et les 106.267.103 (cent six millions deux cent soixante-sept mille cent trois) parts sociales de classe 2 de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur toutes les résolutions à l'ordre du jour, dont DIHS reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit à convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société, d'un montant de 154.967.825 EUR (cent cinquante quatre millions neuf cent soixante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros) de façon à passer d'un montant actuel de 2.656.690.125 EUR (deux milliards six cent cinquante-six millions six cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq Euros) à 2.811.657.950 EUR (deux milliards huit cent onze millions six cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante Euros) par l'émission de 6.198.713 (six millions cent quatre-vingt dix-huit mille sept-cent treize) nouvelles parts sociales de classe 1 d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, le tout étant libéré entièrement par une conversion partielle de la prime d'émission;

3. Souscription et paiement par Delphi International Holdings S.à r.l. de l'ensemble des nouvelles parts sociales de classe 1 indiquées à la résolution 2 ci-dessus au moyen d'une conversion partielle de la prime d'émission;

4. Nouvelles composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital indiquée aux résolutions 2 et 3 ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société, de façon à refléter les changements mentionnés ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Baker & McKenzie Luxembourg, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des associés des nouvelles parts de la Société et au règlement de toutes les formalités y afférentes;

7. Réduction du capital social de la Société, d'un montant de 154.967.825 EUR (cent cinquante quatre millions neuf cent soixante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros) de façon à passer d'un montant actuel de 2.811.657.950 EUR (deux milliards huit cent onze millions six cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante Euros) à 2.656.690.125 EUR (deux milliards six cent cinquante-six millions six cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq Euros) par l'annulation de 6.198.713 (six millions cent quatre-vingt dix-huit mille sept-cent treize) parts sociales de classe 1 d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros);

8. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

9. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de façon à refléter la réduction de capital indiquée à la résolution 7 ci-dessus;

10. Modification du registre des associés de la Société, de façon à refléter les changements mentionnés ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Baker & McKenzie Luxembourg, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des associés de la réduction du capital de la Société et au règlement de toutes les formalités y afférentes; et

11. Divers.

Après approbation de ce qui précède par DIHS, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

DIHS décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, s'estime valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à disposition de DIHS dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Seconde résolution:

DIHS décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 154.967.825 EUR (cent cinquante quatre millions neuf cent soixante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros) de façon à passer d'un montant actuel de 2.656.690.125 EUR (deux milliards six cent cinquante-six millions six cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq Euros) à 2.811.657.950 EUR (deux milliards huit cent onze millions six cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante Euros) par l'émission de 6.198.713 (six millions cent quatre-vingt dix-huit mille sept-cent treize) nouvelles parts sociales de classe 1 d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe 1"), le tout étant libéré entièrement par DIHS, en tant qu'associé unique, au moyen de la conversion partielle de la prime d'émission de la Société pour un montant de 154.967.825 EUR (cent cinquante quatre million neuf cent soixante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros) (la "Conversion de la Prime d'Emission").

La réalité de la prime d'existence résulte d'un bilan intérimaire de la Société au 30 juin 2014, dont une copie, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution:

DIHS, en tant qu'associé unique, décide de souscrire et de payer les Nouvelles Parts Sociales de Classe 1.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient DIHS, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe 1. Les Nouvelles Parts Sociales de Classe 1 ont été payées par DIHS, au moyen de la Conversion de la Prime d'Emission.

Quatrième résolution:

DIHS, en tant qu'associé unique, décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est tel que suit:

Delphi International Holdings S.à r.l.: 6.199.215 parts sociales de classe 1 et 106.267.103 parts sociales de classe 2.

Cinquième résolution:

Consécutivement aux résolutions précédentes, il est décidé de modifier et reformuler l'article 5.1 des statuts de la Société tel que suit:

" **Art. 5.1.** Le montant du capital social de la Société est fixé à 2.811.657.950 EUR (deux milliards huit cent onze millions six cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante Euros) représenté par 6.199.215 (six millions cent quatre-vingt dix-neuf mille deux cent quinze) parts sociales de classe 1 d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe 1"), et 106.267.103 (cent six millions deux cent soixante-sept mille cent trois) parts sociales de classe 2 d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune ((les "Parts Sociales de Classe 1"), et ensemble avec les Parts Sociales de Classe 1, les "actions" et individuellement, une "action")."

Sixième résolution:

DIHS, en tant qu'associé unique, décide de modifier le registre des associés de la Société de façon à refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Baker & McKenzie Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des associés de la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements indiqués à la seconde et à la troisième résolution ci-dessus, et de régler toutes les formalités y afférentes.

Septième résolution:

A la suite de l'augmentation de capital décrite à la résolution 2 ci-dessus, il est décidé que DIHS, en tant qu'associé unique, approuve de réduire immédiatement le capital social de la société d'un montant de 154.967.825 EUR (cent cinquante quatre million neuf cent soixante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros) de façon à passer d'un montant actuel de 2.811.657.950 EUR (deux milliards huit cent onze millions six cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante Euros) à 2.656.690.125 EUR (deux milliards six cent cinquante-six millions six cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq Euros) par l'annulation des Nouvelles Parts Sociales de Classe 1 (la "Réduction de Capital").

Il est ensuite décidé d'approuver la mise en oeuvre de la Réduction de Capital au moyen du transfert par la Société à DIHS des participations suivantes:

(i) 181 (cent quatre-vingt une) actions ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune, dans le capital sociale de Delphi Netherlands Holding BV, une société de droit hollandais, dont le siège social est sis à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Hollande sous le numéro 34304707; et

(ii) 504 (cinq cent quatre) actions d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, dans le capital social de Delphi Latin America S.à.r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis Avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.278.

Huitième résolution:

DIHS, en tant qu'associé unique, décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est tel que suit:

Delphi International Holdings S.à r.l.: 502 parts sociales de classe 1 et 106.267.103 parts sociales de classe 2.

Neuvième résolution:

Consécutivement aux résolutions précédentes, il est décidé de modifier et reformuler l'article 5.1 des statuts de la Société tel que suit:

Consécutivement aux résolutions précédentes, il est décidé de modifier et reformuler l'article 5.1 des statuts de la Société tel que suit:

" **Art. 5.1.** Le montant du capital social de la Société est fixé à 2.656.690.125 EUR (deux milliards six cent cinquante-six millions six cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq Euros) représenté par 502 (cinq cent deux) parts sociales de classe 1 d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe 1"), et 106.267.103 (cent six millions deux cent soixante-sept mille cent trois) parts sociales de classe 2 d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune ((les "Parts Sociales de Classe 1"), et ensemble avec les Parts Sociales de Classe 1, les "actions" et individuellement, une "action")."

Dixième résolution:

DIHS, en tant qu'associé unique, décide de modifier le registre des associés de la Société de façon à refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Baker & McKenzie Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des associés de la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements indiqués à la septième et à la huitième résolution ci-dessus, et de régler toutes les formalités y afférentes.

Coûts:

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 7.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014096985/308.

(140115722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.